

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 29 MARS 2022**

Délibération n° :

DL18/2022

Objet :

Engagement du SIOM
dans le dispositif service
civique : demande
d'agrément

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 29 mars 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MISSEWARD (suppléant - CPS) représente M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. BAY (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ;
M. DEBRAS (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. GILBON (titulaire - CPS) ;
M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIVIEN (titulaires - CPS) ;
Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS) ;
Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. CAHAREL (titulaire - CPS) ;
Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. CAUCHETIER
(titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à
M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. BERVEILLER
(titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ;
M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS
(titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ;
Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PROUST
(titulaire - CPS) ; M. SAUSSOL (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ;
Mme VALOT (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 23/03/2022

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 20
VOTANTS : 27

Monsieur Gilles CORDIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL18/2022
Engagement du SIOM dans le dispositif service civique :
demande d'agrément

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le code du service national,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Considérant que le SIOM peut mettre en place l'engagement de service civique,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour le SIOM que pour les jeunes de 16 à 25 ans,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

De mettre en place le dispositif du service civique au sein du SIOM,

D'autoriser le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale pour accueillir 4 jeunes volontaires dès que possible après agrément,

De dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et à la mise en œuvre des missions,

D'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires,

D'autoriser le Président à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107.59 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **- 4 AVR, 2022**
Affichée le : **- 4 AVR, 2022**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL18_2022
Date de la décision:	2022-04-04 00:00:00+02
Objet:	Engagement du SIOM dans le dispositif service civique : demande d'agrément
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	091-200062321-20220404-DL18_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20220404-DL18_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1023
<i>nom original:</i>		
dl 18 2022.pdf	application/pdf	111055
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20220404-DL18_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	111055
<i>nom original:</i>		
Note présentation DL 18 2022.pdf	application/pdf	80747
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20220404-DL18_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	80747

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2022 à 11h15min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2022 à 11h20min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2022 à 11h20min11s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	4 avril 2022 à 11h25min45s	Recu par le MIAT le 2022-04-04